

*Les crédits*

L'assurance-maladie améliore-t-elle la santé de notre population? Bien sûr que oui. Au moment de la mise en oeuvre du premier volet de notre régime de santé, le taux de mortalité infantile au Canada était supérieur de 40 p. 100 à celui de l'Australie, de 30 p. 100 à celui du Royaume-Uni et de 5 p. 100 à celui des États-Unis.

Un an plus tard, ce taux était identique à ceux de l'Australie et du Royaume-Uni et de 10 p. 100 inférieur à celui des États-Unis. À l'heure actuelle, il est de 20 p. 100 inférieur au taux américain et il compte parmi les plus bas du monde; il s'établit en effet à 0,78 p. 100.

Lorsque le régime d'assurance-maladie est entré en vigueur, on s'est aperçu que les femmes enceintes venaient recevoir des soins prénataux deux mois plus tôt qu'auparavant. Ainsi, le taux de mortalité maternelle a baissé d'un tiers.

Il n'est pas surprenant alors que les Canadiens appuient leur régime de soins de santé et il est normal également que tous les partis politiques au Canada disent y souscrire.

Au début de mes observations, j'ai déclaré que la motion d'aujourd'hui portait sur l'assurance-maladie, mais que ce qui était en jeu, c'était la vérité. Je ne parle pas simplement des fausses affirmations de nos vis-à-vis qui prétendent que le gouvernement souhaite supprimer l'assurance-maladie. Ce qu'il faut savoir, c'est si les partis politiques sont disposés à prendre les mesures nécessaires pour éviter que l'assurance-maladie et nos autres programmes sociaux ne disparaissent.

Dans son budget, le ministre des Finances a annoncé un plan rigoureux de contrôle des dépenses à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les transferts aux provinces. Les paiements par habitant au titre du financement des programmes établis seront gelés. Les paiements au titre du régime d'assistance publique du Canada ne pourront augmenter de plus de 5 p. 100 par année pour les trois provinces les plus nanties, mais cette augmentation ne sera absolument pas plafonnée pour les sept autres provinces. Le régime de péréquation ne subira aucune modification, pour protéger les provinces les plus pauvres.

Au total, les paiements de transfert aux provinces augmenteront de 3,7 p. 100 par année au cours des trois prochaines années. Nous ne demandons pas aux provinces d'adopter des mesures d'austérité que nous ne sommes pas disposés à appliquer même plus rigoureusement aux programmes fédéraux. Les dépenses de programmes du gouvernement fédéral n'augmenteront que de 3,4 p. 100 au cours des trois prochaines années.

Nos vis-à-vis et notamment le député de Winnipeg ont brossé un tableau apocalyptique de la situation. Selon eux, l'assurance-maladie est chose du passé. Les pauvres et les malades seront abandonnés à leur sort et on ne pourra maintenir le Régime d'assistance publique du Canada.

L'opposition voudrait faire croire aux Canadiens que les gouvernements provinciaux sont tout à fait incapables de supporter le fardeau qu'on leur impose. C'est ce qu'a prétendu à nouveau aujourd'hui le député de Winnipeg. Les faits offrent toutefois un tableau fort différent. Les compressions budgétaires imposées cette année aux transferts vont équivaloir à 0,5 p. 100 des recettes provinciales. Ce qu'on demande aux gouvernements provinciaux, c'est d'examiner les autres 99,5 p. 100 de leurs dépenses et d'établir des priorités, tout comme nous l'avons fait au fédéral.

Si vous examinez la situation dans tous les pays qui ont un régime public de soins de santé, vous allez constater que le Canada est celui qui y consacre le plus fort pourcentage du PNB. Nous dépensons chaque année près de 60 milliards de dollars pour la santé. Le secteur emploie 7 p. 100 de notre main-d'oeuvre active, y compris 57 000 médecins et un quart de million d'infirmiers et infirmières.

Vous pouvez donc imaginer ma surprise lorsque j'ai entendu des députés de l'opposition déclarer, le soir de la présentation du budget, que c'était la fin de l'assurance-maladie au Canada. En fait, mon collègue, le député de Winnipeg, a cité un article qui a paru le week-end dernier dans le *Winnipeg Free Press* et dont l'auteur laisse entendre que le budget a peut-être sonné le glas de l'assurance-maladie.

Je lui citerai à mon tour un autre article, soit un éditorial qu'a publié le journal de sa localité, le *Winnipeg Free Press*, le 28 février 1991, sous le titre: «L'assurance-maladie est toujours en vie» et qui débutait comme ceci: «La fin de l'assurance-maladie qu'a prédite tout de go madame le leader suppléant du Parti libéral, Sheila Copps, entre autres, après la présentation du budget par le ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson, n'est pas pour demain.»

Nous pouvons tous trouver à citer à la Chambre des communes des articles ou des éditoriaux qui font notre affaire. J'espère que lorsque mon collègue lit le journal de sa localité, il lit les éditoriaux aussi bien que les pages de chroniques et commentaires.

Les députés d'en face ont tout simplement tort de laisser entendre que l'assurance-maladie est menacée, mais, pour survivre, ce programme doit reposer sur des fondements économiques solides. Ce n'est pas en accu-